

N° 5158. CONVENTION RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES. FAITE À
NEW YORK, LE 28 SEPTEMBRE 1954¹

ADHÉSION

Instrument déposé le :

22 août 1962

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

(Pour prendre effet le 20 novembre 1962.)

RETRAIT, à compter du 1^{er} octobre 1961, de la réserve² à l'article 14 de la Convention
susmentionnée

Notification reçue le :

23 août 1962

DANEMARK

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 360, p. 117; vol. 362, p. 344; vol. 423, p. 327; vol. 424, p. 385, et vol. 425, p. 367.

Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 360, p. 133.